

Durée de la session : 7 heures

Domaine de formation : ELU0301 – Urbanisme et aménagement du territoire

Prérequis : Aucun prérequis

**Public : Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.**

Toute opération d'aménagement nécessite la mise en place de réseaux et d'équipements publics adaptés (eau, assainissement, électricité, voirie). Ces éléments conditionnent la faisabilité des projets et engagent directement la responsabilité financière et juridique de la collectivité. Cette formation permet aux élus de comprendre les règles de viabilisation, de poser les bonnes prescriptions techniques dans les permis de construire et de sécuriser les autorisations d'urbanisme. Elle donne également des repères pour identifier les participations et contributions pouvant être demandées aux porteurs de projets, afin d'anticiper les risques et d'accompagner un développement territorial maîtrisé.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Acquérir les notions techniques essentielles en voirie et réseaux divers (VRD) afin de mieux comprendre et sécuriser l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS)
- Imposer des prescriptions aux aménageurs lors de l'étude des projets d'aménagement.
- Identifier et maîtriser les différentes taxes et participations d'urbanisme mobilisables pour financer les équipements et aménagements rendus nécessaires par le développement urbain du territoire.

Le programme :

Voirie :

- Les voies primaires secondaires et tertiaires
- La détermination des classes de trafic.
- Les différents éléments constitutifs d'une structure de chaussée.
- Les gabarits routiers.
- Les bordures de trottoir adaptées à la catégorie de voirie et à ses usages.
- La prise en compte des transports collectifs sur l'espace public : Les arrêts de bus : fonctions et caractéristiques
- La canalisation et la sécurisation du trafic : Les îlots directionnels.
- Les différents modes de stationnement sur la voirie et en partie privative d'une construction.
- Les mobilités douces : Pistes et bandes cyclables.
- La sécurisation des piétons : les caractéristiques d'un trottoir.
- Le modération de la vitesse en secteur urbain et rural : les ralentisseurs, les écluses, les dos d'âne, le chaudiou.
- Les dégradations de voirie.

Les Réseaux :

- Qu'entend-t-on par réseaux eaux usées unitaire et séparatif ?
- Eaux usées et eaux pluviales et raccordement gravitaire ?
- La notion de branchement et de raccordement.
- Les accessoires de voirie : canalisations, avaloirs, regards, bassins de rétention.
- L'assainissement autonome.
- La collecte des déchets.
- L'éclairage public : lampadaires, implantation.
- La viabilisation par les autorisations d'urbanisme.

Les contributions d'urbanisme :

- Des sources de recettes financières pour financer les aménagements générés par l'urbanisation.
- Les équipements propres et les équipements publics.
- Les modalités de raccordement sur les réseaux existants.

La taxe d'aménagement (TA) et la Taxe d'aménagement majoré (TAM) :

- Les éléments de contexte.
- L'emprise au sol et la surface de plancher fiscale.
- La sectorisation de la taxe d'aménagement.
- Les éléments pris en compte pour la détermination du montant de la TA.
- La taxe d'aménagement majoré et sa sectorisation. Objectifs et points de vigilance.
- Le recouvrement de la TA
- La taxe et la redevance d'archéologie préventive.
- La participation pour équipements Publics Exceptionnel :

Le Projet Urbain Partenarial (PUP) :

- Un dispositif de financement concerté
- Les modalités de mise en œuvre.
- La négociation : une étape importante.
- Le convention de participation : contenu obligatoire et contenu facultatif.
- Présentation de cas concrets.

Synthèse :

- Présentation de tableaux de synthèse des différents dispositifs TA, TAM, PUP.
- La Participation Forfaitaire pour l'Assainissement Collectif (PFAC)
- La Participation pour Equipements Publics Exceptionnels (PEPE)
- La Participation financière dans les ZAC : mise en œuvre et convention.

Les points forts de la formation :

- Présentation faite avec des retours d'expérience de l'intervenant.

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en visioconférence en présence de votre Formateur
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Plateforme de visioconférence
- Accès un extranet pédagogique.
- Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé pour l'aide à la connexion

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation sera aux participants. Elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

Formateur : Monsieur Eric RAIMONDEAU


- Ancien ingénieur territorial et urbaniste, titulaire d'un master en urbanisme de l'Université de Nantes, il a exercé l'ensemble de sa carrière au sein de collectivités territoriales de tailles variées, de la commune à la métropole. Son expérience de terrain, conjuguée avec une pratique constante du dialogue avec les élus lui a permis de développer une solide capacité à appréhender les enjeux stratégiques et politiques de l'aménagement d'une collectivité locale.



Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

- **Tarif – inscription individuelle en visioconférence – Deux options de financement :**
 - 560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité
 - 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)

Délais d'accès à cette formation en visioconférence :

- Pour les inscriptions individuelles en visioconférence :
 -  L'ouverture de cette session est garantie dès la première inscription. Après la finalisation de votre inscription, la date est fixée d'un commun accord, selon vos disponibilités et celles du formateur référent. Trois plages horaires sont proposées : 9h–12h30, 14h–17h30 ou 18h–21h30.

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)
Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY
Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
Numéro de SIRET : 88982928900012
Conditions générales de vente sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>
Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION

VRD et urbanisme opérationnel : Étudier les projets d'aménagement et instruire le volet technique et financier des permis de construire

Lieu : en visioconférence

Durée : 7 heures

Date : à définir au cours de votre période d'inscription selon vos disponibilités et celles de votre Formateur.

Tarif DIF ELU (facturation à la caisse des dépôts) : 400 € TTC si DIF ELU

Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC budget de la collectivité Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu : comment vous inscrire ?

- Connectez-vous sur la plateforme [moncompteformation.gouv.fr](https://www.moncompteformation.gouv.fr)
- Accédez directement à la formation en cliquant sur ce lien :

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0301-RE0401/88982928900012_ELU0301-RE0402

- Pour connaître les étapes détaillées d'inscription avec le DIF Élu : [cliquez-ici](#)
- Si vos droits ne couvrent pas l'intégralité du coût, la collectivité peut compléter le financement: [cliquez-ici](#)
- Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de La Poste : suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



Choix 2 - Financement collectivité : comment vous inscrire ?

- Complétez le formulaire d'inscription ci-dessous (un par personne)
- Envoyez-cette page par e-mail à : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
- Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : **VRD et urbanisme opérationnel : Étudier les projets d'aménagement et instruire le volet technique et financier des permis de construire**

Date de la session : à définir dans votre période d'inscription selon vos disponibilités et celles de votre Formateur

Lieu de la session : en visioconférence

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire Maire Adjoint Conseiller (e) Municipal(e) de votre commune
Président V. Président(e) Conseiller(e) d'une communauté de communes ou d'agglomération
Conseiller départemental Conseiller régional Agent de la collectivité Autre

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : Commune : Numéro de siret :

Représentant légal de la collectivité :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifiques pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui non